

Marseille, le 26 Mai 2014

L'ADJOINT AU MAIRE  
Hygiène et Santé  
Personnes Handicapées  
Alzheimer - Sida - Toxicomanie

Mesdames et Messieurs  
Les Présidents d'Associations,  
Les Directeurs d'Etablissements

Madame, Monsieur,

Comme chaque année pendant la période estivale, le dispositif d'accès à la baignade pour les personnes handicapées sera mis en place sur les Plages Prado Sud et Prado Nord dès le **Lundi 2 Juin 2014**.

Dans le cadre de la politique de la Ville d'intégration et d'accessibilité aux activités de loisirs, j'ai le plaisir de vous communiquer le détail du dispositif mis en place en faveur des personnes handicapées.

Sur la plage **Prado Nord**, **6 TIRALOS** sont mis à la disposition des personnes handicapées.

Ils seront situés à proximité du poste de secours et des douches accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le dispositif d'accès à la baignade est encadré par du personnel affecté à la Division des Personnes Handicapées de la Ville de Marseille, qui sera présent du **Lundi 2 Juin au Vendredi 29 Août 2014, de 9 heures 30 à 17 heures 00 (sauf le lundi 14 Juillet et le Vendredi 15 Août)**.

Un vestiaire équipé de toilette et de douche accessibles sera mis à disposition des usagers.

Si vous souhaitez organiser la venue d'un groupe de plusieurs personnes, je vous remercie de contacter la Division des Personnes Handicapées, 48 heures avant la date prévue au 04.91.55.92.44. ou 06.32.28.93.99 afin de vous inscrire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Docteur Patrick PADOVANI